

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENCOURAGER L'EMBAUCHE DE MAIN D'ŒUVRE LOCALE POUR LES VENDANGES

29 JUIN 2020

L'État s'engage en faveur de l'embauche de main d'œuvre locale pour les vendanges de champagne dans l'Aisne.

Environ 10 % de l'AOC Champagne provient du sud de l'Aisne. La période de vendanges, prévue fin août/début septembre, doit être l'occasion d'intensifier le recrutement de saisonniers résidant dans le département et ses environs.

L'embauche locale bénéficiera aux Axonais en recherche d'emploi. Les travailleurs dont l'activité a été réduite par la crise sanitaire y trouveront un revenu supplémentaire. Les chômeurs pourront bénéficier de cette activité saisonnière pour renouer avec l'emploi, dans la perspective d'une activité plus durable. Les lycéens et étudiants qui n'auront pu trouver de jobs d'été pourront y trouver une activité de substitution. Enfin, les bénéficiaires du RSA pourront cumuler la rémunération de cette activité avec leur allocation, grâce au RSA-saisonnier mis en place par le Conseil départemental.

L'embauche locale est également une opportunité pour les vignerons. Suite à la crise sanitaire, la circulation des travailleurs en Europe est moins aisée ; recourir à une main d'œuvre locale est plus souple et prévisible. De plus, en embauchant des travailleurs locaux, les vignerons n'ont généralement pas à prendre en charge l'hébergement, voire le transport, plus complexes à organiser dans le respect des mesures de distanciation sociale.

Pour faciliter l'embauche locale, les offres et demandes d'emplois seront centralisées par Pôle emploi. Elles peuvent être transmises à l'adresse ape.02012@pole-emploi.fr ou au 03 23 69 59 02.

Pour donner de la visibilité à cet engagement, plusieurs actions seront entreprises par les services de l'État, en lien avec le Syndicat général des vignerons, le Conseil départemental et Pôle emploi :

- lundi 29 juin, le Préfet visitera l'exploitation viticole de M. Fallet à Charly-sur-Marne, qui a recours à de la main d'œuvre locale ;
- mercredi 1^{er} juillet, la préfecture diffusera *via* les réseaux sociaux une vidéo dans laquelle des vignerons exposent les avantages de l'embauche locale ;
- jeudi 16 juillet sera organisée une réunion d'information à destination des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA à ce sujet, permettant notamment le dépôt de candidatures.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle